



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2018**

Décision n° **CP-2018-2503**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Autorisation de déposer une demande de permis de construire

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 8 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 19 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), MM. Galliano, Barral, Mme Poulain (pouvoir à Mme Glatard), M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 18 juin 2018**Décision n° CP-2018-2503**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Autorisation de déposer une demande de permis de construire**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Le Président d'une collectivité territoriale doit être expressément autorisé à déposer, pour le compte de la Métropole de Lyon, sur les propriétés de la Métropole toute demande de permis de construire. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, la demande pour le site suivant, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la construction du nouveau siège du CIRC situé 1-3 rue du Vercors à Lyon 7°. Il s'agit de procéder à la réalisation d'une construction neuve, regroupant les fonctions d'un établissement recevant des travailleurs (ERT) et d'un établissement recevant du public (ERP) de 2^{ème} catégorie, de type :

- L (salle d'audition, de conférence, multimédia),
- S (bibliothèque et centre de documentation),
- R (établissement d'enseignement et de formation),
- PS (parcs de stationnement couvert).

Avec des activités de type :

- N (restaurant et débit de boisson),
- U (établissement de santé public ou privé, clinique, hôpital, pouponnière, établissement de cure thermale).

Les objectifs de ce projet consistent à :

- offrir à l'institution un bâtiment adapté à ses capacités d'évolution et de développement sur un même site en se basant sur un principe de croissance constante des effectifs accueillis en recherche à un horizon 2021,
- combiner les spécificités de fonctionnement en matière d'équipements au besoin d'évolutivité de ses activités de recherche,
- intégrer un modèle de fonctionnement pour l'ensemble de recherche permettant de réajuster les périmètres d'activités et les affectations de locaux au fil de l'eau, selon les besoins du moment tout en privilégiant les échanges entre les différents pôles de recherche,
- marquer la présence de l'institution sur le territoire en lui offrant un bâtiment lisible et faisant office de signal, différencié des bâtiments environnants.

Le projet de construction, d'une surface totale de 11 663 m² de surface utile (SU), soit une surface de plancher (SDP) de 15 242 m², réside en un bâtiment constitué de 6 niveaux, soit d'un R+4 en superstructure et de 2 niveaux de sous-sol en infrastructure.

Les niveaux R+4 en superstructure de 9 340 m² de SU, soit 12 339 m² de SDP, sont constitués de bureaux (administratif et recherche), de laboratoires (standards et spécialisés de type P2/P3), de salles de conférences/réunions (100, 50 et 10 places) et d'un auditorium 350 places, ainsi que de locaux communs fonction-support (hall d'accueil, bibliothèque, cafétéria 150 places, locaux personnel, etc.).

Les 2 niveaux de sous-sol en infrastructure de 2 323 m² SU, d'environ 4 800 m² de SDP, sont constitués d'une biobanque (stockage cuves azote et congélateurs, etc.) et des services techniques associés, ainsi que d'un espace de stationnement (110 places véhicules légers -VL-) de 2 500 m² ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer la demande de permis de construire portant sur la construction neuve du siège du CIRC située 1-3 rue du Vercors à Lyon 7^e,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2018.